



## Les orientations ministérielles et les travaux du chantier ressource

**Les changements introduits par la Loi sur la représentation des ressources ainsi que les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ont suscité une réflexion approfondie sur les pratiques organisationnelles et cliniques entourant le placement des usagers dans les ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF).**

L'orientation générale est de permettre au réseau de la santé et des services sociaux de continuer à offrir des services et un milieu de vie se rapprochant le plus d'un chez soi, en complémentarité avec la mission des établissements, et ce, dans le but de répondre adéquatement aux besoins diversifiés et évolutifs des usagers.

Pour guider ses travaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a identifié trois grandes orientations :

- l'importance de maintenir, pour les établissements du réseau, un recours souple à un ensemble de ressources dans la communauté permettant d'offrir aux usagers des services de soutien ou d'assistance requis par leur condition ;
- la nécessité que les règles guidant l'orientation ou le placement de l'utilisateur dans une ressource s'appuient sur l'aptitude de celle-ci à répondre aux besoins de l'utilisateur ;
- la reconnaissance du rôle qu'ont les ressources de procurer à l'utilisateur un milieu de vie se rapprochant le plus d'un chez soi, stable et favorisant l'intégration sociale dans le respect des objectifs inscrits au plan d'intervention.

Afin d'amorcer la réflexion, le MSSS, par le biais du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux pour les ressources intermédiaires et les ressources de type familial (CPNSSS RI-RTF) a rencontré en 2010 des représentants des associations d'établissements et des agences de la santé et des services sociaux afin d'entendre leurs préoccupations par rapport à l'organisation, la gestion et la prestation de services en RI-RTF.

Ces consultations ont mis en lumière les priorités suivantes qui ont guidé les travaux en cours, entre autres :

- la stabilité et la continuité dans les services offerts aux usagers ;
- une offre de service à l'utilisateur se traduisant par un milieu de vie accessible et adapté à ses besoins ;
- la réaffirmation et la précision du rôle et des responsabilités de l'établissement pour dispenser les services cliniques et le suivi professionnel des usagers ;
- un recours souple aux ressources pour continuer de répondre aux besoins des usagers et la reconnaissance de leur contribution à l'offre de service du réseau ;
- l'évaluation des ressources basée sur l'ensemble des habiletés et aptitudes requises ;
- un jumelage balisé permettant un appariement optimal usager/ressource, sous la responsabilité de l'établissement ;
- une identification des services devant être offerts par les ressources, adaptés aux besoins spécifiques de l'utilisateur et définis au plan d'intervention ;
- des modalités claires pour contrôler la qualité des services rendus à l'utilisateur afin de répondre à ses besoins ;
- la capacité de déplacer un usager en cas de doute sérieux sur la qualité des services ;
- une variété de ressources résidentielles pour répondre aux besoins diversifiés et évolutifs des usagers.



Tenant compte du nouveau contexte législatif et s'inspirant des préoccupations du réseau, le MSSS a mis sur pied un vaste chantier de travail (appelé « chantier ressource ») faisant appel à la participation d'intervenants et de gestionnaires du réseau, du personnel provenant des programmes-services du MSSS, des agences ainsi que des associations d'établissements. Ces travaux visent à élaborer un Guide d'utilisation de l'instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance, un Guide encadrant les responsabilités des agences, ainsi qu'un Cadre de référence sur les RI-RTF qui traitera, entre autres, de :

- la relation entre l'établissement et les ressources ;
- la promotion, le recrutement et l'évaluation des ressources ;
- les ressources intermédiaires et de type familial (types d'organisation, services offerts, modalités d'accès, obligations, etc.) ;
- les établissements publics de santé et de services sociaux (dispense des services cliniques et professionnels, suivi professionnel de l'utilisateur, contrôle sur la qualité des services rendus à l'utilisateur, etc.).

Les travaux du chantier ressource avancent rondement. Au cours des prochains mois, plusieurs feront l'objet d'une consultation auprès des associations d'établissements ainsi que dans chacune des régions du Québec afin d'en valider et d'en enrichir le contenu.

Le prochain bulletin d'information RI-RTF présentera les valeurs, les orientations spécifiques et les principes directeurs du Cadre de référence sur les RI-RTF. Les bulletins suivants dresseront un survol de chacun des sujets traités par les groupes de travail.